



**HAL**  
open science

## Licence Comptabilité contrôle Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Comptabilité contrôle. 2010, Université Toulouse 1 Capitole - UT1. hceres-02035631

**HAL Id: hceres-02035631**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02035631>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



# Evaluation des diplômes Licences– Vague A

## ACADÉMIE : TOULOUSE

Établissement : Université Toulouse 1 - Capitole

Demande n° S3110050546

Domaine : Droit, économie, gestion

Mention : Comptabilité, contrôle

## Présentation de la mention

La licence mention Comptabilité-contrôle est une licence se déclinant sur les trois niveaux L1, L2 et L3. Elle vise à apporter aux étudiants des enseignements fondamentaux de gestion, ainsi que des compétences techniques et professionnelles dans le domaine de la comptabilité, de la finance, du contrôle de gestion, du droit des affaires et de la fiscalité.

Les années de L1 et de L2 correspondent à la première étape du cursus de l'expertise comptable, leur contenu correspondant au programme du Diplôme de Comptabilité et de Gestion (DCG).

Ces niveaux L1 et L2 se déclinent en deux parcours. Le parcours Comptabilité répond strictement aux exigences de la profession comptable pour l'obtention de la dispense du DCG ; le parcours Gestion est ouvert aux étudiants qui ne recherchent pas ces équivalences, et souhaitent suivre une formation plus généraliste. Le niveau L3 correspond à un parcours unique.

Le principal débouché de cette mention est la poursuite des études vers les spécialités Comptabilité-contrôle et Finance du master de Gestion.

## Avis condensé

- Avis global :

Cette mention est tout à fait pertinente au regard d'une volonté de spécialisation des étudiants au niveau de la licence correspondant au cursus requis par l'expertise-comptable.

Malheureusement, le caractère lacunaire du dossier ne permet pas d'évaluer correctement la qualité et l'articulation de cette mention.

En particulier, l'articulation entre, d'une part, les deux parcours des niveaux L1 et L2, et d'autre part, entre les L2 et le L3, n'apparaît pas clairement dans le dossier. Il est mentionné que les deux parcours se justifient par la volonté d'obtenir la dispense du DCG pour l'un des parcours, tandis que l'autre se veut plus généraliste. Comment cette distinction se traduit-elle concrètement au niveau du contenu des enseignements ? De la composition de l'équipe pédagogique ? Comment se répartit le flux d'étudiants ? Le dossier n'apporte pas suffisamment d'informations permettant d'apprécier la cohérence de ces parcours.

Le niveau L3 ne comporte qu'un seul parcours. Est-ce que les spécialisations effectuées en L1 et L2 ne posent pas de problème d'hétérogénéité de niveau ? Les intérêts de étudiants convergent-ils en L3 ?

Par ailleurs, l'intitulé du parcours Gestion est-il approprié ? S'il s'agit vraiment d'un parcours généraliste, qu'est-ce qui le distingue de la licence mention Gestion ? S'il s'agit d'une spécialisation Comptabilité-contrôle, un intitulé approprié devrait être défini.

- Points forts :
  - La formation est justifiée au regard des exigences du cursus requis par l'Ordre des Experts-Comptables. Cette formation correspond ainsi à la première étape de la formation universitaire du cursus de l'expertise comptable. Son contenu s'appuie sur les nouveaux programmes du Diplôme de Comptabilité et de Gestion (DCG), et correspond donc aux exigences de la profession. La Licence permet notamment à certains étudiants la dispense du DCG.
  - Une convention de partenariat a été signée entre le Conseil de l'Ordre des Experts-Comptables de Toulouse Midi-Pyrénées et l'IAE. Un colloque « Rencontre Ordre des Experts-Comptables - IAE » est organisé chaque année.
  - L'articulation entre l'offre de formation en licence et celle proposée en master est cohérente. La majorité des étudiants de cette mention s'oriente ainsi vers le master mention Comptabilité contrôlée.
  - L'IAE de Toulouse est certifié « Qualité de services », impliquant en particulier deux procédures qualité : une procédure d'évaluation des enseignements, et une procédure de suivi de l'insertion professionnelle. Cette dernière concerne toutefois les diplômés du master, et non les étudiants de licence.
  - Un stage professionnalisant est obligatoire en L2 et fait l'objet d'un rapport présenté en troisième année.
  
- Points faibles :
  - Le fonctionnement du dispositif de pilotage mériterait d'être détaillé. La composition et la répartition de l'équipe pédagogique ne sont pas renseignées.
  - L'annexe descriptive au diplôme présente la description du L3, mais ne fournit aucune précision quant aux programmes de L1 et L2.
  - Par ailleurs concernant le L3, l'annexe descriptive ne correspond pas au programme annoncé dans la fiche RNCP, où figure notamment une UE destinée à la culture générale et une UE destinée à la simulation de gestion. Le contenu des enseignements n'est pas précisé.
  - Les débouchés professionnels et les métiers accessibles ne sont pas précisés. S'il est vrai que l'ensemble des diplômés semblent s'orienter vers un master, les débouchés professionnels ouverts aux étudiants devraient être identifiés.
  - Au niveau de l'organisation des enseignements, les volumes horaires sont particulièrement lourds au premier semestre. Par ailleurs, le L3 comporte une proportion relativement faible de TD. L'utilisation des TICE n'est pas très développée. Enfin, des précisions complémentaires pourraient être apportées concernant les compétences transversales acquises par les étudiants.
  - L'accompagnement des étudiants n'est pas très développé : une réflexion pourrait être envisagée concernant les procédures d'orientation des futurs L1, les tutorats d'accompagnement, et les UE obligatoires d'ouverture en L1.
  
- NOTATION GLOBALE (A+, A, B ou C) : C

- Recommandations pour l'établissement :

A l'avenir, les dossiers devraient être mieux renseignés, de façon notamment à mieux mettre en évidence la cohérence de l'articulation entre les différents niveaux de licence, et à répondre aux questions formulées précédemment dans l'avis global. Il s'agit notamment de donner des informations complémentaires concernant l'équipe pédagogique et le contenu des enseignements. Ce déficit d'informations essentielles à l'évaluation justifie la notation retenue, même si la formation correspond aux exigences requises par la profession.

## Avis détaillé



### 1 ● Pilotage de la licence :

Il existe une structure de pilotage, dont le fonctionnement mériterait toutefois d'être explicité.



La population étudiante est connue ; les évaluations des enseignements sont réalisées et prises en compte dans le pilotage de la mention via les conseils de perfectionnement.

La composition et l'organisation de l'équipe enseignante ne sont toutefois pas connues.

## 2 • Projet pédagogique :

Le projet pédagogique est clair et cohérent dans une perspective de formation correspondant au cursus de l'expertise-comptable.

Les informations fournies sont incomplètes concernant le contenu et l'organisation des enseignements, en particulier aux niveaux L1 et L2.

Par ailleurs, concernant le L3, l'annexe descriptive ne correspond pas au programme annoncé dans la fiche RNCP, où figurent notamment une UE destinée à la culture générale et une UE destinée à la simulation de gestion. Ces UE existent-elles effectivement ?

Les compétences transversales acquises ne sont pas suffisamment détaillées. En quoi consiste le projet tutoré et est-il individuel ? Quels sont les objectifs et l'organisation de la simulation de gestion ? Dans quelle mesure les études de cas amènent-elles l'étudiant à analyser et exposer un problème complexe ?

La procédure d'évaluation est satisfaisante.

## 3 • Dispositifs d'aide à la réussite :

Concernant l'accompagnement des étudiants, il n'est pas fait mention d'enseignements de mise à niveau, d'UE d'ouverture en L1 ni de tutorat d'accompagnement.

La progressivité du parcours n'est par ailleurs pas clairement explicitée. Il serait nécessaire d'apporter des compléments d'information concernant la justification des deux parcours en L1 et L2, ainsi que la nature des mutualisations d'UE au niveau du L3 avec d'autres mentions.

## 4 • Insertion professionnelle et poursuite d'études choisies :

L'articulation de la licence par rapport à l'offre de masters est cohérente, et les étudiants poursuivent massivement leurs études dans ces masters. Les possibilités d'insertion professionnelle devraient toutefois être précisées.